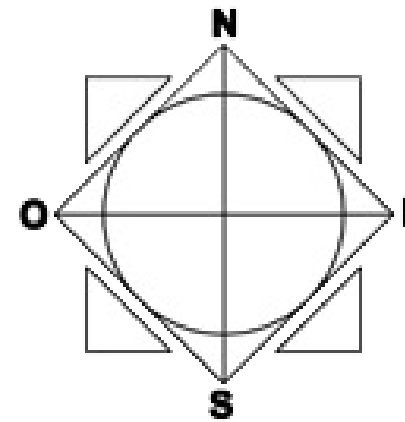




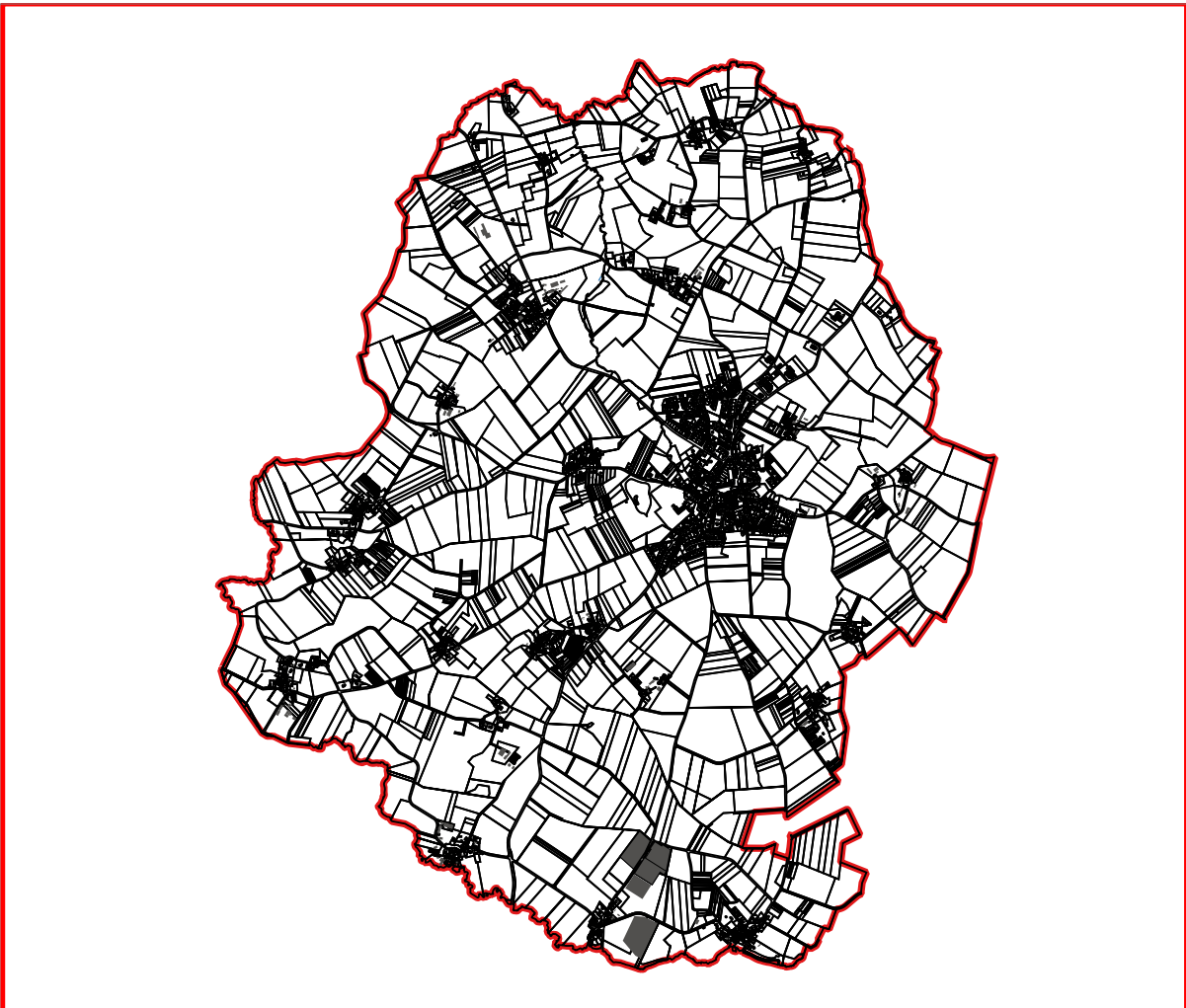
- Droit de Prémption Urbain
- Entité archéologique reconnue
- Exposition au retrait gonflement des argiles : Faible
- Exposition au retrait gonflement des argiles : Moyen
- Parc d'activités de la Garnerie
- Site réutilisant des stériles miniers
- Haie protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ★ Elément de patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Boisement recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bord de rivière protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L151-11, 2° du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- 1AUB
- 1AUh
- 1AUz
- 2AU
- 2AUz
- A
- Ah
- Ahj
- N
- Nsp
- NI1
- NI2
- UA
- UAc
- UB
- UBF
- UBg
- UE
- Uz

0 100 200 300 m

Plan Local d'Urbanisme



Commune de
Saint-Hilaire-de-Clisson
Département de Loire-Atlantique



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :
07/03/2024

